



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU NORD-KIVU
Ministère Provincial de la Santé,
Environnement, Industrie, Petites
et Moyennes Entreprises



15
06

Le Ministre

**CONTRAT DE FOURNITURE N° 008/CAB/MP-
SAN.ENV.IND.PME/NK/2020**

Entre les soussignés :

Le Gouvernement Provincial du Nord Kivu, représenté par son Excellence, le Ministre Provincial de la Santé ci-après désignée comme « Autorité contractante » **d'une** part ;
Et

Le Fournisseur, Association Régionale d'Approvisionnement en Médicaments Essentiels, 'Asrames' en sigle, N° Identification Nationale : 5-83-N83824J, représentée par le Prof WASSO MISSONA Joseph, Président du Conseil d'Administration et Monsieur NYAMAMBICHI LUBULU Gaston, Directeur tous de nationalité Congolaise, sis sur l'Avenue Messanges n° 001, Quartier le Volcan, Commune de Goma, ci-après dénommé le « cocontractant », d'autre part ;

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1 : De la source de financement

Le projet sera financé par le Fonds Monétaire International exercice 2020.

Article 2 :

Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du Marché :

- Le présent contrat ;
- La notification d'attribution du marché adressée au Titulaire par l'Autorité contractante ;
- Les cotations et les factures présentées par le Titulaire ;

Article 3 :

Le Montant total du marché est de Fc 94.027.223,98 (Francs congolais nonante quatre millions vingt-sept mille deux cent vingt-trois virgule nonante huit centimes) soit 49.461,98\$ (dollars américains quarante-neuf mille quatre cent soixante et un virgule nonante huit centimes) repartis en deux lots.

- Lot de Test de diagnostic rapide et intrants pour un cout de Fc 90.253.777 (Francs congolais nonante millions deux cent cinquante-trois mille sept cent septante sept) soit \$47.477 (dollars américains quarante-sept mille quatre cent septante sept)
- Lot des médicaments pour un cout de Fc 3.738.164,42 (Francs congolais trois millions sept cent trente-huit mille cent soixante-quatre, quarante-deux centimes) soit \$1.966,42 (dollars américains mille neuf cent soixante-six point quarante-deux centimes).

Article 4. Du lieu de livraison

Le Titulaire est chargé de livrer les tests de diagnostic rapide, intrants, médicaments au Laboratoire INRB et à l'hôpital Militaire de Kahindo selon le cas.

Article 5 : Du paiement du cocontractant

L'Autorité contractante convient de son côté de payer au comptant au Titulaire selon la commande avant la livraison des fournitures.

Article 6 :

En cas de litige résultant de l'une ou l'autre clause de ce contrat, l'Autorité Contractante et le Fournisseur s'engagent à privilégier le règlement amiable, par voie de négociation directe, tout différend entre eux ou en rapport avec le marché on doit recourir au Comité de Règlement de différends opérationnels auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics pour arbitrage.

En cas de désaccord persistant, le litige sera soumis à la juridiction Congolaise compétente.

LES PARTIES au contrat ont signé le Marché au jour, mois et an mentionnés ci-dessous.

Fait et signé à Goma, le 15/06/2020

Le Fournisseur

L'Autorité Contractante (en mission)

Me KAMBALE LUFUNGULA Robert
Ministre Provincial de la Justice et Droits Humains, Tourismes, Cultures et Arts

Prof WASSO MISONA
Président du Conseil d'Administration

Mr NYAMAMBICHI LUBULU Gaston
Directeur